

FEUX DE FORÊTS

Une prévention peu assurée

María Elorza Saralegui

Alors que la fréquence et l'intensité des feux de forêts augmentent partout en Europe, les États membres de l'UE se centrent davantage sur des mesures préventives, dont la durabilité à long terme reste toutefois incertaine.

Une partie croissante des fonds européens est utilisée pour lutter contre les feux de végétation et de forêts, aggravés par les sécheresses et les canicules de plus en plus fréquentes. Les États membres utiliseraient ces fonds principalement pour financer des mesures de prévention, tels que la création de coupe-feux ou l'éclaircissement de la végétation, conclut un nouveau rapport de la Cour des comptes de l'UE publié mercredi dernier. Une évolution louée par la Cour, qui voit dans la prévention le premier pas pour défendre les zones boisées des incendies : « Il est important de favoriser les activités préventives, car en misant principalement sur l'extinction des incendies, on ignore des questions telles que l'abandon des terres agricoles et l'expansion des forêts mal gérées, qui entraînent une accumulation de combustibles », note le rapport.

Au total, 62 projets dans quatre pays – à savoir la Grèce, l'Espagne, le Portugal et la Pologne – ont été examinés, alors qu'au moins treize États membres prévoient d'introduire des mesures de prévention d'ici à 2027. Même des « technologies simples », comme l'action de laisser paître les animaux afin de contrôler la végétation, donneraient déjà des « résultats considérables », ajoute la Cour. Sur le terrain, l'impact de ces mesures reste cependant difficile à évaluer : faute d'indicateurs cohérents et d'un suivi suffisant, les résultats des mesures à long terme ne sont pas connus. Autre problème : les pays analysés ne prévoiraient souvent pas de budgets nationaux pour continuer les projets, qui demeurent alors ponctuels. Les coupe-feux ou le défrichage de la végétation nécessiteraient pourtant un entretien régulier, prévient le rapport. Sans un engagement financier, les actions risquent de ne durer que quelques années.

Le montant total des fonds européens destinés à lutter spécifiquement contre les incendies est « impossible de déterminer », pointe la Cour, en raison du fait que les fonds seraient utilisés contre toute sorte de désastre naturel. Entre 2014 et 2022, « 2,2 milliards d'euros [avaient été utilisés] pour la

prévention des catastrophes naturelles, y compris les incendies de forêt, et 0,7 milliard d'euros pour la restauration », indique ainsi le rapport. Selon la Cour, la Commission européenne devrait améliorer le suivi des projets et encourager d'autres États membres à prendre davantage de mesures préventives, vu l'augmentation des feux suite à la crise climatique et la détérioration de l'état de santé des forêts.

Une préparation améliorée

La problématique est connue par le gouvernement, avaient indiqué les ministres de l'Intérieur et de l'Environnement Léon Gloden (CSV) et Serge Wilmes (CSV) dans une réponse parlementaire au député socialiste Mars Di Bartolomeo en avril, et des mesures de préparation auraient déjà été prises. La formation et l'organisation des équipes du Corps grand-ducal d'incendie et de secours se seraient ainsi améliorées, a expliqué Léon Gloden, notamment à travers l'acquisition de la part du CGDIS de véhicules spécialement adaptés à la lutte contre les incendies de forêts. De plus, des points de sauvetage dans les forêts devraient être créés, une mesure prévue dans le nouveau plan d'adaptation aux conséquences climatiques, présenté par le ministère de l'Environnement en février (woxx 1824).

En deux décennies, le nombre d'incendies touchant plus de 30 hectares dans l'UE a triplé, alors qu'au Luxembourg, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours a recensé un doublement des feux en 2022. À l'instar de l'ensemble du territoire de l'UE, un peu plus d'un tiers du territoire luxembourgeois est boisé et donc potentiellement menacé par des feux susceptibles d'entraîner des pertes humaines, de biodiversité et économiques. La sensibilisation de la population à ce danger serait incontournable, indique la Cour des comptes, car seulement quatre pour cent des feux sont dus à des causes naturelles. La grande majorité (96 pour cent) des feux sont causés par l'action humaine, « soit délibérément, soit par négligence », indique-t-elle. Au grand-duché, le gouvernement compte poursuivre les campagnes de sensibilisation, ont déclaré Gloden et Wilmes.

Le Luxembourg est-il toujours un paradis fiscal ?

(woxx) – C'est la question à laquelle répondra Sébastien Laffitte à l'occasion d'une conférence au centre Altrimenti, ce jeudi 19 juin. Chercheur associé à l'Observatoire européen de la fiscalité, l'économiste français fera le point sur les promesses de réforme avancées par le Luxembourg après les scandales LuxLeaks et OpenLux, qui ont montré comment le pays favorise l'évasion fiscale des multinationales. Plus de dix ans après ces révélations, le grand-duché figure toujours parmi les paradis fiscaux préférés des grands groupes et se trouve classé cinquième pays au monde facilitant le plus le secret financier dans l'édition 2025 du « Financial Secrecy Index », publiée le 3 juin par Tax Justice Network. Spécialiste des structures fiscales internationales et des paradis fiscaux, Sébastien Laffitte interroge la manière dont les États se positionnent dans la course à l'attractivité fiscale. Son analyse met en lumière les coûts sociaux, politiques et économiques associés à ce modèle et décrypte les conséquences de l'évitement fiscal pour les économies avancées et celles des pays du Sud global. La conférence, coorganisée par Etika, le woxx, le collectif Tax Justice Lëtzebuerg et l'ASTM, évoquera de manière critique le rôle du Luxembourg dans la compétition fiscale internationale et débattra plus largement des effets de l'évitement fiscal sur les finances publiques, les inégalités sociales et les fondements mêmes de la démocratie.

Conférence le jeudi 19 juin à 18 h au centre Altrimenti.

En attente de New York

(mes) – Le Luxembourg attendra une conférence des Nations unies la semaine prochaine avant de se prononcer sur une reconnaissance de l'État palestinien. Suite à une motion du LSAP, Déi Gréng et Déi Lénk, la question a à nouveau été abordée à la Chambre le 10 juin. Revendiquant une reconnaissance « immédiate et formelle », les partis exigent en outre une réévaluation de l'accord d'association entre l'UE et l'État israélien, y compris les exportations d'armes et de matériel militaire. Sans succès : la majorité a rejeté la motion. D'un autre côté, les député·es ont accepté une deuxième motion, déposée par le DP, invitant le gouvernement à « contribuer de manière active et substantielle » aux négociations à New York et à s'engager notamment à une augmentation des contributions pour des organisations humanitaires. Jugeant la proposition largement insuffisante, autant déi gréng que le LSAP se sont abstenus et Déi Lénk a voté contre. La reconnaissance et la solution à deux États sont à l'ordre de jour de la conférence le 18 juin à New York. Des 193 pays membres des Nations unies, 148 reconnaissent officiellement l'État de Palestine. Affirmant vouloir éviter un acte purement « symbolique », Xavier Bettel vise « une reconnaissance collective » avec d'autres pays – si un paquet « équilibré » de conditions, dont la reconnaissance d'Israël ou encore l'exil du Hamas de la bande de Gaza, est accepté lors de la conférence. Celle-ci se déroulera à un moment où la mobilisation des citoyen·nes luxembourgeois·es s'amplifie, un appel pour signatures ayant été lancé par Jewish Call for Peace, demandant au gouvernement « d'exercer une pression diplomatique, commerciale et économique » pour « contribuer à ce qu'Israël cesse la destruction du peuple palestinien, à Gaza et en Cisjordanie ». En date du 12 juin, environ 500 personnes ont signé l'appel.

TFA im Wein: Hansen sieht keine Gefahr

(ja) – Der Nachweis von Trifluoressigsäure (TFA) in Weinen aus Luxembourg beunruhigt Landwirtschaftsministerin Martine Hansen (CSV) nicht. Das geht aus einer rezenten Antwort auf eine parlamentarische Frage von Claire Delcourt und Franz Fayot (beide LSAP) hervor. Bei den drei Luxemburger Weinen hatte eine Analyse des NGO-Netzwerkes „Pan Europe“ eine TFA-Konzentration zwischen 51 und 64 µg/L festgestellt (woxx 1834). Aktuell gehe aus „wissenschaftlicher Literatur und Risikobewertung“ hervor, dass diese Weine kein Risiko für Konsument*innen darstellen, so Hansen in ihrer Antwort. Die Ministerin wiederholt die Analyse der NGOs, dass bei vergleichbaren Kulturbedingungen relativ kleine Schwankungen auftreten, kritisiert aber, dass die kleine Stichprobe nicht repräsentativ für eine eventuelle Belastung Luxemburger Produkte sein könnte. Pan Europe wies in ihrem Bericht über TFA in Weinen darauf hin, dass die gemessenen Konzentrationen um zwei Größenordnungen höher seien als „typische Hintergrundwerte im Regenwasser“. Aktuell existiert noch keine eindeutige Risikobewertung zu TFA und anderen Ewigkeitschemikalien, mehrere europäische und internationale Organisationen arbeiten daran, Richt- und Grenzwerte festzulegen. In ihrer Antwort gab Hansen an, die luxemburgische Regierung vertrete die Position, dass eine strengere Regulierung von TFA und anderen Ewigkeitschemikalien nötig sei. Die woxx wird in den kommenden Wochen eine ausführliche Recherche dazu veröffentlichen.